

# Réseau Semences Paysannes

Biodiversité des semences et plants dans les fermes

## EDITO, par Philippe Catinaud

Voici enfin le bulletin tant attendu du Réseau... Nous prions nos lecteurs de nous excuser de son retard occasionné par la réorganisation de l'équipe salariée.

Merci d'abord à tous ceux qui ont participé à son élaboration, et tout d'abord Anne-Charlotte qui a remplacé au pied-levé Sandrine, partie en début d'année. Ces quelques mois d'attente sont à l'image de ce qui se vit actuellement dans le Réseau. Le départ annoncé d'Hélène marquait la fin d'un cycle : après 7 ans d'existence, la reconnaissance des semences paysannes et de notre rôle dans la sauvegarde de la biodiversité cultivée nous est officiellement accordée par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. Elle est cependant toujours contestée par le Ministère de l'Agriculture, celui-ci ayant répondu que les échanges de semences entre agriculteurs seraient interdits au prétexte qu'il est impossible de les distinguer des "ventes dissimulées" !

7 ans après, nous avons alors le choix entre : « réduire la voilure », ou aller de l'avant toutes voiles déployées avec un vent arrière de plus en plus porteur...

Suite au séminaire de février 2010 qui avait jeté les premières bases, notre dernière Assemblée Générale s'est déroulée dans le droit fil de cette reconstruction, en permettant un échange sur des sujets comme la gouvernance basée sur la responsabilité démultipliée et un partenariat où chacun apporte ses compétences. Mais il reste encore de grandes réflexions à mener comme celle d'une définition des semences paysannes.

De son côté, l'équipe salariée est en mutation : Patrick a pris en charge la coordination de l'équipe et Magali remplace Hélène comme responsable administrative et financière. Après le départ de Sandrine, nous embauchons Fanny pour la communication. Enfin l'équipe se recentre à Aiguillon (47), ce qui provoque le départ d'Isabelle, notre secrétaire/aide-comptable à Brens. Jean-François, de Combat Monsanto, la remplacera rapidement. Vous découvrirez ces nouvelles têtes dans le prochain numéro.

Nous voilà ainsi fin prêts pour reprendre une publication plus régulière du bulletin et pour affronter l'actualité qui ne nous attend pas, en particulier au niveau législatif puisqu'une nouvelle offensive visant à contraindre les paysans, qui conservent une partie de leur récolte pour la ressemer l'année suivante, à payer des royalties aux obtenteurs, est actuellement en discussion au sénat. Nous préparons aussi une campagne médiatique d'envergure, mais ceci fera l'objet du prochain bulletin...

## ACTUALITES

### Publications :

« Rencontrer les Plantes - Approche par la méthode de Goethe » de Christian Escriva & J-M. Florin, Ed. Amyris - Mai 2011 - 34,90 euros, [publication@editionsamyris.com](mailto:publication@editionsamyris.com)

« En Languedoc Roussillon la biodiversité se cultive aussi - Inventaire commenté et illustré des ressources et des praticiens des plantes alimentaires de la région » BEDE - Mai 2011 - 8 euros, [bede@bede-asso.org](mailto:bede@bede-asso.org)

« La propriété intellectuelle contre la biodiversité ? Géopolitique de la diversité biologique » Ed. CETIM - Mars 2011 - 8 euros, [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)

« Libres Savoirs, Les biens communs de la connaissance » Coordonné par l'association VECAM - Mai 2011 - 29 euros, <http://cfeditions.com/libresSavoirs/>

### Actu de l'équipe : le mot d'Isabelle

« Toutes bonnes choses ont une fin et ma contribution au Réseau en est une. Je vous souhaite donc à tous bonne continuation »

### Agenda Programme Leonardo

28 au 30 juin 2011 : visite sur la sélection biodynamique en céréales (Berthold Heyden-Allemagne et Peter Kunz en Suisse)

23 au 25 août 2011 : visite de Kultursaat et Bingenheim sur la maintenance, la multiplication et sélection biodynamiques de semences potagères (Allemagne)

Septembre 2011 : visite sur les savoirs paysans, sélection et production de semences potagères (Red Andaluza de Semillas - Espagne)

*Bulletin bimestriel disponible gratuitement par internet et moyennant frais de copie et d'envoi (12 €/an) par courrier*

*Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Anne-Charlotte Moij, Guy Kastler, Jennifer Kendall, Patrick DeKochko, Magali Outtier, Philippe Catinaud, Isabelle Marfaing*



## Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

### LES BREVES

#### Léonardo Partenariats « Columelle » : un programme pour échanger pratiques et savoirs

Le programme européen Léonardo (août 2010-2012) a pour objectif de mutualiser au niveau européen les dispositifs de formation et les ressources techniques existant sur la gestion et la valorisation de la biodiversité cultivée, de partager les innovations techniques et socio-économiques au travers d'un inventaire des ressources existantes, d'organiser des voyages d'étude et d'ateliers dans chacun des 7 pays partenaires. Coordonnés par le RSP, le Centre de Formation Professionnelle Inéopole de Brens (France), Rete Semi Rurali et l'Association Italienne pour l'Agriculture Biologique en Italie, Saatgutforschung en Allemagne, Red de Semillas en Espagne et ESSRG en Hongrie sont partenaires de ce programme. 4 thématiques (fruits, céréales, potagères, réglementation) ont été choisies et un certain nombre de voyages et de rencontres fertiles ont déjà eu lieu entre paysans, animateurs, chercheurs, formateurs, juristes... Si vous voulez vous aussi participer à ces rencontres et obtenir le planning complet ou pour tout renseignement, contactez Magali [magali@semencespaysannes.org](mailto:magali@semencespaysannes.org)

#### Adaptation aux changements climatiques : la meilleure voie reste la sélection paysanne

Plusieurs articles récents\* en apportent des preuves scientifiques. L'Institut de Recherche pour le développement (IRD) a en effet réalisé plusieurs études sur l'adaptation du mil (pearl millet) en comparant notamment les évolutions génétiques de 196 « populations » paysannes de mil prélevées dans 79 villages du Niger, en plein sahel, en 1976 et en 2003. Lors de cette période, la sécheresse a été beaucoup plus sévère que la période des 25 années précédentes avec une saison des pluies raccourcie. Les résultats montrent que les « populations » ont pu évoluer, grâce à leur grande diversité génétique, sous l'effet du stress climatique et de la sélection paysanne. Les « populations » de 2003 se révèlent significativement plus précoces, un caractère essentiel pour l'adaptation à des saisons humides plus courtes. L'étude constate également qu'en cultivant les populations de 1976, conservées *ex-situ*, en 2003, la précocité évolue beaucoup moins que lorsque les « populations » ont été cultivées tous les ans sur les fermes. Certaines « populations » tardives se sont raréfiées dans les zones les plus sèches. Les conclusions sont particulièrement éloquentes : l'adaptation des « populations » locales serait une réponse plus efficace que l'introduction de nouvelles variétés, et ceci probablement en raison de la très forte diversité génétique intra-variétale du mil. Ce ne sont donc pas les OGM qui permettraient d'adapter les plantes aux changements climatiques, la preuve en est donnée dans une région où ces changements ont déjà des effets très marqués.

\* Selection for Earlier Flowering Crop Associated with Climatic Variations in the Sahel, Yves Vigouroux et al, PLoS ONE May 2011 | Volume 6 | Issue 5 | e19563

\* Genetic basis of pearl millet adaptation along an environmental gradient investigated by a combination of genome scan and association mapping, Cédric Mariac et al. Molecular Ecology (2011) 20, 80–91

## RENDEZ-VOUS

### 19 juin Péguilhan (31)

**Fête des Moulins** autour des blés, des farines, des pains organisé par l'ARAM  
Contact : 05 61 89 46 92

### Du 24 juin au 20 juillet en Rhône-Alpes

**Visite et échanges** autour des collections de blés de pays en Rhône-Alpes. Programme détaillé sur notre site !

Contact : Alexandre Hyacinthe  
Tél : 04 72 41 79 22

### 26 juin à Soublecause (65)

**Fête de la Biodiversité**, Marché, visité de parcelles, repas conférence « Pourquoi sauvegarder les semences paysannes? »

Contact : GAB 65  
Tél : 05 62 35 27 73

### 2 juillet, Vindrac-Alayrac (81) Journée découverte des blés paysans organisée par l'association Pétanielle

Infos sur [www.semeursmip.org](http://www.semeursmip.org)

### 2 et 3 juillet à Bovel (35)

**Formation** "Comprendre et gérer la fertilité du sol", Conférence et tour de champs Organisé par Triptolème  
Contact : Christelle Poulaud  
Tel : 02.97.67.48.35

### 17 -18 sept. Oderen (68) Stage autour des plantes médicinales.

D'autres stages sur la bio-dynamie organisés par la Maison de l'Agriculture bio-dynamique suivront à l'automne, retrouvez toutes les infos sur : [www.bio-dynamie.org](http://www.bio-dynamie.org) ou 03 89 24 36 41

Retrouvez tous nos rendez vous sur notre site internet, rubrique [actualités / calendrier](#)

DOSSIER D'ACTUALITE

## **Protection des obtentions végétales : Menaces sur la biodiversité cultivée et sur les droits des agriculteurs**

par Guy Kastler et AC Moÿ

*Le Sénat doit se pencher les 15 et 28 juin sur une proposition de loi sur les obtentions végétales visant à contraindre les agriculteurs à payer des royalties chaque fois qu'ils réutilisent une partie de leur propre récolte comme semences. Ceci menace les droits des agriculteurs à pouvoir ressemer d'une année sur l'autre les semences issues d'une partie de leurs récoltes mais aussi la biodiversité cultivée renouvelée dans les champs par les paysans.*

L'objectif de cette proposition de loi sur les obtentions végétales est de rémunérer la recherche effectuée par les obtenteurs qui sélectionnent les semences disponibles sur le marché. Une tel projet interroge : au nom de quoi les agriculteurs qui ont déjà rémunéré cette recherche en achetant leurs semences, devraient-ils la rémunérer à nouveau quand ils réutilisent leur propre récolte ? Avec ce texte, on comprend que les semences de ferme seraient des contrefaçons des variétés industrielles protégées par un Certificat d'Obtention Végétale (COV), forme originale de propriété industrielle des variétés de plantes qu'il faut défendre contre le brevet, nous dit-on.

Cette réponse génère cependant de nouvelles questions. Toutes les semences de l'industrie ont été sélectionnées à partir de semences prélevées gratuitement et sans leur autorisation dans les champs des paysans qui les ont sélectionnées et conservées : pourquoi les paysans devraient-ils payer pour réutiliser les semences de l'industrie alors que cette dernière n'a rien payé pour réutiliser les leurs ? Les obtenteurs disent ne rien devoir payer aux paysans parce qu'ils laissent leurs propres variétés protégées libres d'utilisation pour d'autres sélections. Cette particularité qui différencie le COV du brevet s'appelle le « privilège de sélection ». Pour quelles raisons les agriculteurs qui réutilisent leur récolte pour sélectionner des semences localement adaptées à leurs conditions de culture ne pourraient-ils pas bénéficier de ce privilège ?

La France a approuvé la Convention sur la Diversité Biologique et le Traité International sur les semences (1) qui exigent tous deux un partage équitable des avantages issus de l'exploitation économique des ressources génétiques : mais où est l'équité si les paysans doivent payer pour réutiliser les semences des obtenteurs qui n'ont eux-mêmes jamais rien payé pour réutiliser celles des paysans ?

La proposition de loi ouvre aussi la porte au fichage génétique des variétés de plantes qui permettra aux obtenteurs d'interdire toute réutilisation de leurs variétés, y compris pour en sélectionner d'autres par adaptation locale : pourquoi défendre le COV contre le brevet s'il devient lui-même un brevet ?

Chaque fois qu'ils échangent leurs semences et ressèment une partie de leur récolte précédente, les paysans les adaptent à la variabilité des terroirs, des climats et des besoins des communautés humaines.



Agrobio Périgord

C'est ainsi qu'ils ont créé toute la biodiversité cultivée, base de notre nourriture. Mais la récente industrialisation de l'agriculture a remplacé les semences paysannes par des semences « améliorées » dans les laboratoires. Ces semences « améliorées » ont été sélectionnées pour être mieux « adaptées » à la mécanisation, aux mêmes engrais et pesticides chimiques issu d'une forte consommation d'énergies fossiles. Cette récente industrialisation a par ailleurs conduit à une érosion de 75% de la diversité cultivée au cours du siècle dernier et à l'échelle mondiale, selon la FAO. Les économies d'échelle sont la raison d'être de l'industrie et lui interdisent de préserver la biodiversité cultivée. Le financement de la conservation des millions de graines disparues des champs et enfermées dans les banques de ressources génétiques n'est plus assuré, alors que les agriculteurs pourraient assumer l'essentiel de cette conservation à un très faible coût si la loi ne leur interdisait pas de le faire. Il est urgent de les associer à la gestion publique des ressources génétiques des plantes et de ne pas la privatiser au seul profit de l'industrie.

On ne pourra pas adapter les cultures à l'amplification des changements climatiques et à la diminution des intrants chimiques, ni réamorcer le stockage du carbone dans l'humus des sols, sans privilégier l'adaptation locale des variétés. Pour cela, il faut rendre aux paysans leurs droits d'échanger leurs semences, de les sélectionner et les multiplier dans leurs champs auxquels elles sont destinées. Les obtenteurs ont eux aussi besoin de la nouvelle diversité ainsi créée.

Plus de la moitié des semences commerciales sont des hybrides F1 : les agriculteurs ne peuvent pas les reproduire. Ces semences non reproductibles sont une impasse pour la biodiversité et pour l'adaptation locale, tout comme les OGM protégés par un brevet qui interdit toute reproduction. Taxer les semences de ferme pour financer la recherche privée de semences non reproductibles ou d'OGM reviendrait à combattre la solution pour aggraver le problème.

Ce sont au contraire les semences non reproductibles qu'il faut taxer pour financer la recherche publique et la sélection participative de semences reproductibles !

Les droits des agriculteurs sont inscrits dans le Traité International sur les semences approuvé à l'unanimité par le parlement français en 2005. Le Sénat ne peut pas voter une loi sur les obtentions végétales reprenant un règlement européen déjà appliqué depuis 1994 en France en reniant sa décision de 2005. Il doit au contraire voter dans un premier temps une loi sur les droits des agriculteurs et adapter en conséquence l'application du règlement de 2100/94 sur la protection communautaire des obtentions végétales.

Si l'on veut conserver, sélectionner, gérer des ressources génétiques adaptées localement, évolutives, reproductibles en vue des changements climatiques, démographiques à venir, une reconnaissance positive et effective des droits des agriculteurs est aujourd'hui plus que nécessaire.

(1) Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Soja Malandroa  
Photo Agrobio Périgord



## Semences paysannes et résistance à la sécheresse par Jennifer Kendall et Anne-Charlotte Moÿ

2011, année de sécheresse, oblige à remettre en question nos pratiques culturales, et plus particulièrement la question de l'adaptabilité de nos semences à nos terres, et aux conditions climatiques évolutives et de plus en plus imprévisibles. Ainsi la sélection de variétés aux champs, participative ou non, peut apporter quelques éléments de réponses.

Depuis 2001, le réseau Bio d'Aquitaine coordonne le programme régional « l'Aquitaine cultive la biodiversité ». Un objectif de ce programme est la sélection participative de variétés paysannes reproductibles adaptées à une agriculture écologique et économe ainsi que la réappropriation par les agriculteurs des savoir-faire en production et sélection de semences à la ferme. Ceci passe par l'expérimentation afin d'acquérir des données sur les variétés de population ainsi que sur les techniques paysannes de sélection. Ces expérimentations sont réalisées par les agriculteurs partenaires, en conditions réelles de culture, dans une logique de recherche et de sélection participative (plus de 250 agriculteurs impliqués en 2010). La totalité des essais en grandes cultures (maïs, tournesol, soja,...), sur plateformes et dans les fermes, sont conduits sans irrigation. Les observations et résultats enregistrés depuis les débuts du programme montrent que les variétés de population sont moins sensibles au stress hydrique que les variétés du commerce témoins. De plus, les parcelles de sélection implantées par les agriculteurs partenaires sont également réalisées sans irrigation afin de renforcer chaque année, au fil des ressemis à la ferme, la résistance de ces variétés à la sécheresse.

Ce programme mais aussi l'ensemble des actions menées par Bio d'Aquitaine s'attache à vouloir transmettre aux générations futures un patrimoine végétal reproductible, évolutif et économe en eau et en intrants ainsi que les savoir-faire indispensables pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire des peuples.

Un exemple concret :

La variété paysanne de Soja Malandroa a été sélectionnée par un agriculteur du programme sur une parcelle spécifique à la production de semences sans irrigation durant plusieurs années.

Le premier semis en sec a accusé une très forte chute de rendement : de 28qx/ha en irrigué à 8 qx/ha en sec. En 8 ans la variété s'est admirablement adaptée, produisant 23qx/ha en sec en 2003 (année de canicule). L'agriculteur a dès lors arrêté toute irrigation sur ses parcelles de soja. Depuis, les rendements en sec enregistrés fluctuent entre 22 et 28qx/ha avec un taux en protéines maintenu autour de 40%.